

États financiers internes

**COMMISSION SCOLAIRE DU
LAC-SAINT-JEAN**

30 juin 2017

Service des ressources financières et informatiques



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Table des matières

État des résultats	3
État de l'excédent accumulé	4
État de la situation financière	5
Notes complémentaires	6-16
Renseignements complémentaires	17-20

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2017

	2017	2016	Budget
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES (annexe A)	72 593 001	70 101 650	72 419 860
Autres subventions et contributions (annexe B)	875 601	800 875	385 948
Taxe scolaire (annexe C)	14 410 306	13 723 460	14 376 921
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe D)	677 891	837 101	869 966
Ventes de biens et services (annexe E)	3 843 471	3 802 767	3 317 146
Revenus divers (annexe F)	1 197 269	987 473	944 428
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (annexe G)	123 349	82 426	101 846
	93 720 888	90 335 752	92 416 115
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (annexe 1)	45 348 663	42 716 010	44 103 073
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe 2)	21 286 227	21 098 036	20 930 330
Services d'appoint (annexe 3)	8 872 893	8 768 411	8 770 390
Activités administratives (annexe 4)	4 455 395	4 404 171	4 395 962
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe 5)	11 415 078	10 466 650	12 275 928
Activités connexes (annexe 6)	2 111 338	2 687 608	2 308 908
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (annexe 7)	(230 108)	417 914	(71 253)
	93 259 486	90 558 800	92 713 338
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	461 402	(223 048)	(297 223)

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	11 277 645	11 500 693
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	461 402	(223 048)
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	11 739 047	11 277 645
MOINS:		
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS:	5 765 885	5 765 885
SUBVENTION À RECEVOIR - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS:		
CONGÉS DE MALADIE	1 142 354	
VACANCES	1 564 099	
ASSURANCE-TRAITEMENT	290 881	
AUTRES CONGÉS SOCIAUX	6 819	
	3 004 153	3 012 575
EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE AU 30 JUIN 2017	2 969 009	2 499 185

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

État de la situation financière

au 30 juin 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (découvert bancaire)	(2 022 077)	(665 322)
Subvention de fonctionnement à recevoir	10 466 287	8 817 192
Subvention à recevoir liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 039 314	1 021 537
Subvention à recevoir - Financement	13 448 008	14 799 747
Taxe scolaire à recevoir	871 929	731 864
Débiteurs	1 849 910	2 092 307
Placements de portefeuille et prêts	32 013	41 212
	25 685 384	26 838 537
PASSIFS		
Emprunts temporaires	-	900 000
Créditeurs et frais courus à payer	7 654 517	8 585 116
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 335 347	2 413 017
Revenus perçus d'avance	481 829	232 720
Provision pour avantages sociaux futurs	4 219 874	4 449 982
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	64 024 001	62 884 417
Passif au titre des sites contaminés	127 644	148 318
Autres passifs	459 599	358 786
	79 302 811	79 972 356
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(53 617 427)	(53 133 819)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	64 798 459	63 707 118
Stocks de fournitures	414 449	548 867
Charges payées d'avance	143 566	155 479
	65 356 474	64 411 464
EXCÉDENT ACCUMULÉ	11 739 047	11 277 645

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

1. STATUTS

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le Gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La *trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les *débiteurs* sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Placements de portefeuille et prêts

Les *placements de portefeuille* sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour dévaluation de placement lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. Les prêts sont présentés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ». La baisse de valeur ne peut être annulée si la valeur du placement remonte par la suite.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette

Charges payées d'avance

Les *charges payées d'avance* représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

La Commission scolaire détient une participation de 10 000 \$ au 30 juin 2017 (10 000 \$ au 30 juin 2016) dans : Éducation internationale. Cette coopérative de services de développement et d'échanges en éducation a pour mission de réunir, d'appuyer et de représenter ses membres dans leurs activités d'internationalisation de l'éducation.

La Commission scolaire détient un billet à recevoir de 22 013 \$ au 30 juin 2017 (31 212 \$ au 30 juin 2016), échéant en décembre 2019, portant intérêt au taux fixe de 4 %.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à : 389 \$	1 767 887 \$	1 958
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à : 552 \$	191 422 \$	173

5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 34 443 142 \$ (20 000 000 \$ au 30 juin 2016). L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel de 2,7 % (2,7 % au 30 juin 2016) et est garanti par le MEES.

Les acceptations bancaires portent intérêt à des taux variant selon le taux des acceptations bancaires du marché et sont garanties par le MEES. Le taux est de 1,27 % (1,17 % au 30 juin 2016).

6. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

7. EMPRUNTS À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets garantis par le MEES.

	<u>30-06-2017</u>	<u>30-06-2016</u>
	\$	\$
Billets de Financement Québec de 7 100 000 \$ et de 840 000 \$, remboursés au cours de l'exercice	0	4 485 000
Billet du Fonds de financement de 5 866 000 \$, 2,478 %, remboursable par versements annuels de 297 000 \$ et un dernier versement de 2 896 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	5 569 000	5 866 000
Billet du Fonds de financement de 4 086 000 \$, 3,292 %, remboursable par versements annuels de 163 000 \$ et un dernier versement de 2 619 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3 597 000	3 760 000
Billet de Financement Québec de 28 651 000 \$, 2,1979 %, remboursable par versements annuels de 2 022 000 \$ et un dernier versement de 20 563 000 \$, échéant le 1er juin 2018	20 563 000	22 585 000
Billet du Fonds de financement de 7 200 000 \$, 2,996 %, remboursable par versements annuels de 288 000 \$ et un dernier versement de 4 608 000 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	6 624 000	6 912 000
Billet du Fonds de financement de 4 996 000 \$, 2,63 %, remboursable par versements annuels de 200 000 \$ et un dernier versement de 3 196 000 \$, échéant le 1er septembre 2026	4 996 000	0
Billet de Financement Québec de 13 250 000 \$, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 530 000 \$ et un dernier versement de 1 060 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2034	9 540 000	10 070 000
Billet du Fonds de financement de 3 839 000 \$, 1,9928 %, remboursable par versements annuels de 549 000 \$ et un dernier versement de 545 000 \$, échéant le 13 octobre 2024	3 839 000	0
Billet du Fonds de financement de 1 176 000 \$, 1,1 %, remboursable par versements annuels de 392 000 \$, échéant le 1 ^{er} avril 2020	1 176 000	0
Billet de Financement Québec de 5 871 000 \$, 3,114 %, remboursable par versements annuels de 264 000 \$ et un dernier versement de 4 551 000 \$, échéant le 1er décembre 2017	4 551 000	4 815 000
Billet du Fonds de financement de 4 460 000 \$, 2,06 %, remboursable par versements annuels de 485 000 \$ et un dernier versement de 580 000 \$, échéant le 21 mai 2024	3 490 000	3 975 000
Billet du Fonds de financement de 1 014 000 \$, 1,059 %, remboursable par versements annuels de 338 000 \$, échéant le 13 mai 2018	338 000	676 000
	64 283 000	63 144 000
Moins : Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(259 000)	(259 583)
Total	64 024 000	62 884 417

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2018	27 807 000 \$
2019	2 904 000 \$
2020	2 904 000 \$
2021	2 512 000 \$
2022	2 512 000 \$
2023 et suivantes	25 644 000 \$

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- des immobilisations corporelles pour 704 601 \$ (1 256 210 \$ au 30 juin 2016) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 666 886 \$ (1 148 793 \$ au 30 juin 2016) pour des bâtiments et 37 715 \$ (107 417 \$ au 30 juin 2016) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.
- Au cours de l'exercice, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise par donation ou pour une valeur symbolique. Cependant, des immobilisations corporelles pour un montant de 363 613 \$ (3 479 568 \$ au 30 juin 2016) ont été acquises et financées en partie ou en totalité par des contributions reportées. Le financement externe au périmètre comptable représente un montant de 29 863 \$ (193 915 \$ au 30 juin 2016).

Au 30 juin 2017, le poste *Créditeurs et frais courus à payer* inclut un montant de 1 178 066 \$ (2 033 820 \$ au 30 juin 2016) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée,

lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2017.

	2017	2016
Débiteurs	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 481 720	1 914 041
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	2 327	390
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	3 288	118
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	80 284	203 289
Sous-total	1 567 619	2 117 838
Provision pour créances douteuses	(74 655)	(242 476)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 492 964\$	1 875 362 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Créditeurs et frais courus à payer	7 250 430 \$	404 087 \$	0 \$	0 \$	7 654 517 \$
Emprunts à long terme	27 807 000 \$	5 808 000 \$	5 024 000 \$	25 644 000 \$	64 283 000 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	4 089 908 \$	0 \$	0 \$	129 966 \$	4 219 874 \$

30 juin 2016	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	900 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Créditeurs et frais courus à payer	8 335 882 \$	249 234 \$	0 \$	0 \$	8 585 116 \$
Emprunts à long terme	8 872 000 \$	28 978 000 \$	3 526 000 \$	21 768 000 \$	63 144 000 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	4 335 562 \$	0 \$	0 \$	114 420 \$	4 449 982 \$

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 0 \$ (9 000 \$ au 30 juin 2016).

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- La Commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire pour un montant de 11 432 084 \$ pour les deux prochains exercices. Ces contrats viennent à échéance au 30 juin 2019 et les montants sont soumis à des indexations annuelles et ajustements en fonction de différents paramètres. Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 5 488 862 \$ en 2017-2018 et à 5 943 222 \$ en 2018-2019.

- La Commission scolaire a signé des contrats dont le solde au 30 juin 2017 est de 2 885 258 \$ (3 041 217 \$ au 30 juin 2016). Ces contrats ont été signés pour divers travaux d'amélioration et de transformation à divers bâtiments dont elle assurera le paiement des coûts. Ces travaux s'échelonnent au cours de l'exercice 2017-2018 et seront financés principalement par l'allocation d'investissement.

- La Commission scolaire est liée par des contrats de service tels que : l'entretien ménager, l'entretien des espaces verts, l'entretien d'asphalte, la lutte antiparasitaire, la collecte de matière résiduelle, l'inspection d'équipements, la téléphonie et l'agence de sécurité. Ces contrats représentent des engagements de 927 310 \$ (291 901 \$ au 30 juin 2016). Les versements au cours des prochains exercices s'élèvent à 450 708 \$ en 2017-2018, à 243 110 \$ en 2018-2019 et à 233 492 \$ en 2019-2020.

- Conformément aux différentes conventions collectives, la Commission scolaire s'est engagée à fournir en 2017-2018 :

- des activités de perfectionnement représentant 70 274 \$ (57 236 \$ au 30 juin 2016). Une provision a été inscrite au passif pour ces activités de perfectionnement;
- du soutien pour l'encadrement des stagiaires représentant 17 898 \$ (19 706 \$ au 30 juin 2016);
- du soutien pour la libération des enseignants représentant 7 183 \$ (6 573 \$ au 30 juin 2016);
- du soutien à la composition de la classe représentant 65 931 \$ (18 126 \$ au 30 juin 2016).

- Conformément à une entente échéant en 2018, la Commission scolaire s'est engagée à payer sa quote-part des dépenses pour le terrain synthétique. La quote-part s'élève à 14 % des dépenses annuelles.

11. ÉVENTUALITÉS

À la date du rapport de l'auditeur, les réclamations en suspens contre la Commission scolaire totalisent 92 500 \$. Pour l'ensemble des réclamations, notre franchise totale auprès de nos assureurs est de 55 000 \$. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 47 500 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours.

Une provision de 127 644 \$ est présentée dans le passif au titre des sites contaminés pour divers travaux de décontamination, dont 107 644 \$ qui seront assumés par le MEES. D'autres travaux de décontamination de sites contaminés pour un montant de 917 132 \$ sont également prévus. Ceux-ci seront financés par des mesures d'investissement du MEES. Aucune provision n'est comptabilisée pour ne pas créer un revenu dans les subventions d'investissement. Le revenu et la dépense seront

comptabilisés lors de la réalisation des travaux prévus au cours de l'exercice 2017-2018. Ces travaux n'auront aucun impact sur le résultat de la Commission scolaire.

Le tribunal a confirmé, en avril dernier, l'autorisation d'un recours collectif en dommages et intérêts concernant la gratuité scolaire. À ce jour, la Commission scolaire n'est pas encore en mesure d'établir la probabilité qu'un événement vienne confirmer le montant du passif éventuel.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2017

REVENUS	2017	2016	Budget
	\$	\$	\$
A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU MEES			
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	63 870 956	60 667 711	61 532 785
Subvention pour le service de la dette	6 911 155	7 122 705	6 908 155
Subvention - Financement	(1 319 487)	(1 135 658)	469 948
Subvention pour le transport scolaire	3 384 352	3 440 981	3 508 972
Subventions de fonctionnement reportées	(253 975)	(4 259)	-
Autres subventions du Ministère	-	10 170	-
	72 593 001	70 101 650	72 419 860
B - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS			
Subventions du gouvernement provincial	813 603	745 609	385 948
Subventions du gouvernement fédéral	61 998	55 266	-
	875 601	800 875	385 948
C - TAXE SCOLAIRE			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	55 120	53 651	50 089
Taxe scolaire - année courante	14 310 595	13 610 802	14 276 832
Taxe scolaire - années antérieures	44 591	59 007	50 000
	14 410 306	13 723 460	14 376 921
D - DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION			
Droits de scolarité pour les élèves résidant sur une réserve autochtone	-	41 365	-
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	50 077	88 028	-
Ententes de scolarité entre commissions scolaires	118 903	150 044	107 196
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	106 321	126 300	60 000
Revenus - Cours en formation professionnelle	402 590	431 364	702 770
Revenus - Autres types de formation	-	-	-
	677 891	837 101	869 966

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2017

REVENUS	2017	2016	Budget
	\$	\$	\$
E - VENTES DE BIENS ET SERVICES			
Fournitures et matériel scolaire	426 544	513 468	372 398
Surveillance et transport du midi	286 036	286 018	215 000
Service de garde	1 927 690	1 791 155	1 873 460
Autres activités chargées aux usagers	918 999	644 847	578 795
Autres ventes de biens et services	284 202	567 279	277 493
	3 843 471	3 802 767	3 317 146
F - REVENUS DIVERS			
Intérêts, pénalités et frais de retard	191 422	173 552	174 828
Location d'immeubles ou de biens meubles	438 737	444 194	440 000
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	563 619	623 701	329 600
Publicité et commandites	-	39	-
Subvention - Financement (Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation)	3 491	(254 013)	-
	1 197 269	987 473	944 428
G - AMORTISSEMENT DES CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 349	82 426	101 846
	93 720 888	90 335 752	92 416 115

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2017

CHARGES	2017	2016	Budget
	\$	\$	\$
1 - ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Éducation préscolaire	3 254 301	2 804 896	3 304 877
Enseignement primaire	17 461 218	16 553 892	18 240 989
Enseignement secondaire général	11 907 153	11 309 522	11 710 675
Formation professionnelle	5 674 937	5 784 020	5 002 774
Enseignement particulier	2 256 715	1 926 830	1 872 961
Formation générale des adultes	4 794 339	4 336 850	3 970 797
	45 348 663	42 716 010	44 103 073
2 - ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Gestion des écoles et des centres	6 490 394	6 393 424	6 316 285
Moyens d'enseignement	1 912 398	1 916 522	1 867 817
Services complémentaires	6 139 363	5 717 035	6 071 449
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	3 921 341	4 137 068	3 879 814
Animation et développement pédagogique	1 388 843	1 481 038	1 475 933
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	220 776	202 416	268 561
Activités sportives, culturelles et sociales	1 213 112	1 250 533	1 050 471
	21 286 227	21 098 036	20 930 330
3 - SERVICES D'APPOINT			
Hébergement des élèves	2 000	2 000	-
Services alimentaires	24 379	8 698	8 133
Transport scolaire	6 080 711	6 122 558	6 146 167
Service de garde	2 765 803	2 635 155	2 616 090
	8 872 893	8 768 411	8 770 390

COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin 2017

CHARGES	2017	2016	Budget
	\$	\$	\$
4 - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Conseil des commissaires et comités	180 865	170 643	186 542
Élections scolaires	437	326	-
Gestion	3 507 885	3 506 516	3 495 675
Services corporatifs	713 786	697 489	683 345
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	52 422	29 197	30 400
	4 455 395	4 404 171	4 395 962
5 - ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Entretien et amortissement des biens meubles	1 337 710	1 427 177	1 216 330
Conservation et amortissement des immeubles	4 690 194	3 710 333	4 243 305
Entretien ménager	2 695 923	2 555 815	2 545 271
Consommation énergétique	1 949 199	1 949 233	2 102 000
Location d'immeubles	131 608	156 564	135 000
Protection et sécurité	36 196	52 449	37 100
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	430 539	467 648	1 841 972
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	143 709	147 431	154 950
	11 415 078	10 466 650	12 275 928
6 - ACTIVITÉS CONNEXES			
Financement	1 934 661	2 003 503	2 047 127
Projets spéciaux	25 219	73 850	88 327
Rétroactivité	39 721	309 795	-
Sécurité d'emploi	11 087	84 905	75 185
Variation des provisions	(27 402)	(30 073)	7 500
Prêts de services	128 052	245 628	90 769
	2 111 338	2 687 608	2 308 908
7 - CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX	(230 108)	417 914	(71 253)
	93 259 486	90 558 800	92 713 338

